



RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 24 MAI 2024

Directives provisoires du CCNI sur l'utilisation d'Imvamune^{MD} dans
le cadre d'un programme de vaccination systématique



PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Summary of national advisory committee on immunization (NACI) statement of May 24, 2024: Interim guidance on the use of Imvamune® in the context of a routine immunization program

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télec. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2024
Date de publication : 24 mai 2024.

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP40-362/2-2024F-PDF
ISBN : 978-0-660-71255-0
Pub. : 240035

Aperçu

- Le 24 mai 2024, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié des directives provisoires du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'utilisation d'Imvamune^{MD} dans le cadre d'un programme de vaccination systématique.
- Ces directives sont basées sur les données probantes actuelles et sur les avis d'experts du CCNI. Elles s'appuient sur la mise à jour des directives provisoires du CCNI sur l'Imvamune^{MD} dans le contexte des éclosions actuelles de variole simienne (mpox), publiées le 23 septembre 2022.
- **Dans le cadre d'un programme de vaccination systématique personnalisé, le CCNI recommande que les personnes présentant un risque élevé de mpox reçoivent 2 doses d'Imvamune^{MD}, administrées par injection sous-cutanée à au moins 28 jours d'intervalle. Après avoir examiné les données probantes cliniques actuelles et l'épidémiologie en cours, le CCNI recommande que les personnes suivantes reçoivent Imvamune^{MD} (Forte recommandation du CCNI) :**
 - Les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) qui répondent à l'un ou l'autre des critères suivants :
 - Ont plus d'un partenaire.
 - Sont dans une relation où au moins un des partenaires a d'autres partenaires sexuels.
 - Ont eu une infection sexuellement transmissible confirmée au cours de l'année écoulée.
 - Ont eu des contacts sexuels dans des établissements favorisant les relations sexuelles sur place.
 - Les partenaires sexuels des personnes répondant aux critères ci-dessus
 - Les travailleurs du sexe, indépendamment du genre, le sexe à la naissance ou de l'orientation sexuelle.
 - Le personnel ou les bénévoles des établissements favorisant les activités sexuelles sur place où les travailleurs peuvent être en contact avec des vecteurs passifs potentiellement contaminés par la mpox.
 - Les personnes qui se livrent au tourisme sexuel, indépendamment du genre, du sexe à la naissance ou de l'orientation sexuelle.
 - Les personnes qui prévoient se trouver dans un des scénarios mentionnés plus haut.

- L'achèvement de la série de 2 doses assurera une protection optimale. Les personnes ayant reçu une (1) dose d'Imvamune^{MD} devraient recevoir la deuxième dose, même si plusieurs mois se sont écoulés.
- Les personnes qui ont déjà été vaccinées contre la variole et à qui il est recommandé de recevoir l'Imvamune^{MD} sur la base de facteurs de risque de mpox, devraient également recevoir une série de 2 doses à un intervalle minimum de 28 jours.

Le CCNI définit l'HARSAH comme tout homme ou personne bispirituel(le) qui a des relations sexuelles avec une autre personne qui s'identifie comme un homme, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes qui s'identifient comme transgenres, cisgenres, bispirituelles, de genre fluide, intersexuées et non binaires.

Le CCNI continuera de surveiller l'évolution des données probantes et mettra à jour les directives, s'il y a lieu.

Pour la déclaration complète, y compris les données probantes à l'appui et la justification, voir les directives provisoires du CCNI sur [l'utilisation d'Imvamune^{MD} dans le cadre d'un programme de vaccination systématique.](#)

Ce que vous devez savoir

- La mpox est une maladie virale généralement bénigne et spontanément résolutive mais qui peut entraîner une maladie sévère chez certaines populations, comme les jeunes enfants et les personnes qui sont enceintes, ainsi que les personnes qui sont immunodéprimées.
- Bien que le nombre de cas ait diminué par rapport à l'écllosion de 2022 dans plusieurs pays, des cas de mpox sont encore signalés au Canada, la charge de morbidité la plus importante étant observée chez les personnes s'identifiant comme gaies, bisexuelles gais, et autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (gbHARSAH). Il y a un risque de recrudescence à l'avenir.
- Compte tenu du succès du programme de vaccination d'urgence contre la mpox, qui a permis d'atténuer l'épidémie de mpox au Canada depuis 2022, le CCNI recommande désormais la vaccination systématique par Imvamune^{MD} des personnes considérées comme présentant un risque élevé de contracter la mpox, y compris les gbHARSAH qui répondent à des critères de risque élevé et les travailleurs du sexe qui n'ont pas encore été vaccinés avec deux doses du vaccin.
- À l'heure actuelle, Imvamune^{MD} n'est pas systématiquement recommandé pour les travailleurs de la santé, y compris ceux qui servent des populations à haut risque de mpox, à l'exception de la vaccination post-exposition. Les cas de mpox observés dans ce groupe ont été principalement contractés en dehors du contexte des établissements de soins de santé. En cas d'exposition, la vaccination post-exposition est toujours encouragée.
- Les personnes à haut risque de contracter la mpox et qui prévoient voyager à l'étranger devraient consulter leur fournisseur de la santé pour discuter de la vaccination de préférence 4 à 6 semaines avant le voyage, en particulier celles qui se rendent dans des pays où la transmission de la mpox est continue.
- Le CCNI continue de recommander qu'Imvamune^{MD} soit proposé aux personnes qui sont immunodéprimées, enceintes ou allaitantes, si la vaccination est recommandée sur la base de critères de risque élevé. L'utilisation non officiellement approuvée chez les populations pédiatriques peut être envisagée pour les personnes qui répondent aux critères de risque élevé, à l'appréciation de leur clinicien.

- La vaccination par Imvamune^{MD} peut être administrée de façon concomitante (c.-à-d. le même jour) ou à tout moment avant ou après d'autres vaccins vivants ou non vivants, y compris les vaccins contre la COVID-19.
- Jusqu'à présent, il n'y a pas de données probantes suggérant que des doses supplémentaires d'Imvamune^{MD} (p. ex., plus de 2 doses) sont nécessaires pour les personnes dans le cadre d'un programme de vaccination systématique, y compris pour les populations qui sont immunodéprimées. Les données probantes continueront d'être examinées sur ce sujet au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. Le CCNI continue de recommander que le personnel travaillant sur des *orthopoxvirus* réplicatifs en laboratoire reçoive une dose supplémentaire après 2 ans s'il demeure exposé à un risque d'exposition professionnelle.
- Ces recommandations du CCNI sur l'utilisation d'Imvamune^{MD} dans le cadre d'un programme de vaccination systématique devraient être considérées comme étant provisoires et seront réévaluées lorsque des données probantes supplémentaires seront disponibles.

Pour la déclaration complète, y compris les données probantes à l'appui et la justification, voir les directives provisoires sur l'utilisation d'Imvamune^{MD} dans le cadre d'un programme d'immunisation systématique.

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins Imvamune^{MD}, y compris les conseils post-exposition à la mpox, voir le chapitre sur les vaccins contre la variole et la mpox (variole simienne) dans le Guide canadien d'immunisation (GCI), ainsi que les déclarations supplémentaires sur la page Web du CCNI.